

« Résister est un verbe qui se conjugue au présent » Lucie Aubrac

Compte Rendu CAPL « mouvement local »

Ordre du Jour

1- Approbation du nouveau règlement intérieur

2- Mouvement local des emplois de catégories A B C au 1^{er} septembre 2017

Déclaration liminaire

En introduction, Solidaires Finances Publiques a lu une déclaration liminaire :

Monsieur le Président,

Cette CAP Locale se tient dans un contexte particulièrement préoccupant au regard de la situation de l'emploi à la DGFIP.

Au-delà des suppressions d'emplois, l'écart constaté entre les emplois implantés et les emplois réels conduit à des déficits significatifs dans tous les départements, génère des difficultés professionnelles et humaines au quotidien dans les services et surtout impacte fortement les possibilités de mutation des agents.

Pour gérer ces déficits, la Direction Générale essaie de répartir la pénurie en changeant entre autre les règles de gestion, notamment en proposant la fusion des RAN dans le Morbihan (2 au lieu de 5). Pourquoi voulez-vous déréglementer à tout prix les règles de gestion collective de la DGFIP ? Il est vrai que les droits et garanties des uns s'opposent aux besoins de « marges de manœuvre » de nos « chers » directeurs locaux. Fusionner les RAN, cela ne règle nullement la question des apports d'effectifs sur un département.

Ceux qui vont arriver dans ces nouvelles RAN fusionnées, obtiendront un périmètre géographique bien plus élargi, c'est donc une réduction de leurs droits, c'est pourquoi nous sommes opposés à ces fusions.

En effet, en cas de fermeture de services, les droits et garanties des agents concernés se font à la RAN lorsqu'il n'existe plus d'implantation à la commune. En élargissant le périmètre géographique des RAN, vous diminuez les droits et garanties des agents déjà dans la RAN.

A l'ordre du jour de cette CAPL, l'adoption du nouveau Règlement Intérieur entérine, en cours de mandat, une réduction drastique et arbitraire des droits des représentants du personnel.

Nous ne pouvons que vous exprimer notre profonde colère face à l'attitude provocatrice du Directeur Général qui prend toutes les mesures pour réduire le dialogue social à sa plus simple expression, s'il y a encore une volonté de dialogue.

Réduire les autorisations d'absences et les remboursements de frais, voilà la méthode imposée par le DG. Avec l'objectif explicite d'empêcher les représentants du personnel d'assurer efficacement la défense des droits individuels et collectifs des agents.

C'est une méthode sans précédent à la DGFIP, dans un contexte de restructurations permanentes où un dialogue social de qualité serait plus que jamais nécessaire pour le bien de tous.

Afin que les représentants du personnel puissent exercer leur mandat dans des conditions normales, nous vous demandons de nous prouver votre attachement à un dialogue



Section du Morbihan

social de qualité en renonçant à appliquer ce nouveau règlement intérieur.

C'est pour protester contre ce diktat que nous avons boycotté la 1ère convocation de la CAPL n°3.

Concernant cette CAPL de mouvement local, l'augmentation des affectations ALD sur les directions précarise les agents et laisse tout pouvoir aux directeurs locaux d'agir dans la plus totale opacité.

Solidaires Finances Publiques dénonce la mise en place de réformes de structures locales à marche forcée qui ne permet pas aux agents d'anticiper leur devenir.

Solidaires Finances Publiques revendique pour tous les agents, l'affectation nationale la plus fine possible sur des postes fixes. Ainsi, l'affectation nationale à la commune notamment constituerait une réponse à certaines RAN ou missions structures moins attractives que d'autres, certains agents refusant de prendre le risque d'une mobilité qui dégraderait plus qu'elle n'améliorerait leur situation actuelle.

Au niveau local, nous demandons aussi que les règles prévoient l'affectation la plus fine possible, ce qui passe aussi par l'identification au TAGERFIP de toutes les structures adossées à un service.

Ces affectations doivent être prononcées en fonction de l'ancienneté administrative et selon un cadrage précis et concerté ne laissant pas la place à l'arbitraire local.

Solidaires Finances Publiques s'oppose à toute déréglementation, dénonce et combattra toute mesure arbitraire et s'oppose aux détachements. Solidaires Finances Publiques exige toute transparence de la part de l'administration. Nous réaffirmons que le

procédé des détachements opacifie la lecture de l'emploi dans le Morbihan et attendons que cette CAPL joue pleinement son rôle en tenant compte des règles de gestion.

Nous déplorons à nouveau une transmission tardive des affectations des ALD et Détachements. Ce délai trop court est préjudiciable à la défense des dossiers évoqués dans cette commission.

Monsieur le Président, l'intérêt bien compris de l'administration pour un bon fonctionnement des services, et des agents, consiste à affecter sur les postes des agents qui en ont exprimé le souhait et selon des règles transparentes. C'est à ce prix que l'indépendance et la neutralité exigée des agents de l'Etat sera assurée.



Vote « contre » le nouveau Règlement Intérieur des CAPL n° 1-2-3

Solidaires Finances Publiques a voté "contre" ce nouveau Règlement Intérieur (ni amendable, ni modifiable). Nous avons exprimé ici notre colère face à l'attitude provocatrice du Directeur Général qui remet en cause des acquis fondamentaux en matière de droit syndical, de respect des représentants syndicaux et des élu-e-s des personnels.

Par ce choix délibéré de casser le dialogue social à tous les niveaux, la Direction Générale prend la responsabilité d'empêcher le bon fonctionnement des CAP :

- c'est retirer aux élu-e-s les moyens d'accomplir leur mandat dans des conditions satisfaisantes pour défendre les droits et garanties de tous les personnels. Le non remboursement des frais de déplacement pour les suppléants confirme nos craintes



Section du Morbihan

- c'est rendre difficile, pour les élu-e-s la défense du droit à mutation, à avancement, à recours de l'évaluation, avec la réduction drastique des temps de préparation

- c'est bafouer le vote de 86% des personnels de la DGFIP qui reconnaissent le rôle indispensable des représentants syndicaux dans toutes les instances

Cette nouvelle donne, dans un contexte de rigueur budgétaire que la Direction Générale décline jusque dans le dialogue social, constitue une véritable provocation et une attaque sans précédent du mandat de nos élu-e-s.

L'ensemble des organisations syndicales a voté « contre » ce nouveau Règlement intérieur dans les 3 CAPL.

Boycott de la 1ère convocation de la CAPL n°3

Depuis le 1er janvier, les élus nationaux de Solidaires Finances Publiques boycottent systématiquement toutes les premières convocations des instances.

Bien évidemment, la défense des agents est assurée par la présence des élus lors des deuxièmes convocations.

La même action intersyndicale est en cours pour l'ensemble des instances locales sur tout le territoire.

Le dialogue social est au plus mal à la DGFIP depuis de nombreux mois.

Le Directeur Général a unilatéralement décidé en fin d'année de réduire les droits des élus pour remplir leur mandat.

C'est donc le droit des agents à être défendu qui est attaqué ! Nous sommes déterminés à nous battre pour te permettre d'être défendu correctement dans chacune des instances qui te concerne.

Ton droit à être défendu n'est pas négociable !

Les élu-e-s de Solidaires et de la CGT soutenu-e-s par FO ont boycotté la 1ère convocation à 14h. A défaut de quorum, le Président a reconvoqué le même jour la CAPL n°3 à 15h (1 heure plus tard !)

CAPL n° 3 du 4/07/2017

Mouvement local des catégories C

La Direction nous a communiqué le nombre de départs à la retraite (17) au 31/12/2017.

Après la CAPL, il reste 19 vacances de titulaires sur le département du Morbihan.

CAPL n° 1 du 5/07/2017

Mouvement local des catégories A

La Direction nous a communiqué le nombre de départs à la retraite (13) au 31/12/2017.

Après la CAPL, il reste 9 vacances de titulaires sur le département du Morbihan.

CAPL n° 2 du 6/07/2017

Mouvement local des catégories B

La Direction nous a communiqué le nombre de départs à la retraite (33) au 31/12/2017.

Après la CAPL, il reste 21 vacances de titulaires sur le département du Morbihan.

Solidaires Finances Publiques a attiré une nouvelle fois l'attention de la Direction sur les difficultés que vont rencontrer les services à partir de la rentrée, notamment dues à la suppression massive de cadres B et C. (SPFE, PCR, PCE Lorient , SIE Lorient Nord et tous les petits postes comptables)

Nous avons une fois encore regretté que le mouvement soit si tardif : arrivés mi juillet, les collègues qui attendent le verdict de leur affectation rencontrent des difficultés pour organiser leur déménagement, inscrire les enfants à l'école, etc...



Section du Morbihan

Sur ces mouvements, les règles relatives à l'ancienneté dans le grade ont été respectées.

Nous avons dénoncé l'absence de transparence quant aux affectations réelles et aux détachements des collègues.

Nous avons également dénoncé le grand nombre de détachements: la Direction semble "faire son marché" et prôner le profil professionnel.

Des précisions ont été demandées sur les affectations des agents nommés en Direction: la Direction a donné des réponses à nos interrogations.

Pour ces CAPL, les élus de Solidaires Finances Publiques mandatés pour évoquer certaines situations individuelles ont porté à la connaissance de la Direction des situations personnelles qui ont retenu l'attention du Président de séance.

Solidaires Finances Publiques a défendu l'intérêt des agents sur la base de règles objectives en rappelant la vigilance qui doit prévaloir à la gestion des situations humaines.

Les Organisations Syndicales du Morbihan comme Solidaires Finances Publiques 56 ont voté "contre" ces projets de mouvements

- Les demandes des agents ne sont pas satisfaites totalement.
- Le volume des suppressions d'emplois et leurs conséquences ne permettent plus aux services de travailler dans de bonnes conditions.

Les élu-e-s de Solidaires Finances Publiques en CAPL du Morbihan

Catégorie A

Annie RENAUD – Véronique TECHER
Christine MONCOMBLE – Marc VILLECOURT

Catégorie B

Yannick LE SAUSSE
Catherine LE GUERN - TROALIC
Françoise MATHIEU
Florence HAMONOU
Colette LE FALHER - Nicolas LHUILLERY

Catégorie C

Carole ROSOLEN – Nathalie MOREAU
Véronique DIVET – Marie LE GOFF
Julien DE LA HAYE – Magalie LESCOPI



« Vakañsoù brav d'an holl ! »

Bonnes vacances à tou-te-s !